

N° 2023-42

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

N° 2023-42
OM : annulations et réductions antérieures

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la marinerie de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	LOUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROUCHE Jean François	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET ArnaudPouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire les factures de 2022
Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre exécutoire.

Les annulations et réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673.
Cette opération annule et réduit les titres antérieurs suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.

Les montants à déduire pour le **budget OM** s'élèvent à **50 € pour les annulations** et **41.67 € pour les réductions**. Les titres concernent les factures suivantes :

Certificat 30 mars 2023

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
FRESSE	SPAITE Marie Therese	2022-222-006984	50.00€
Total des Annulations Antérieures OM			50€

Certificat 30 mars 2023

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
FRESSE	SPAITE Marie Therese	2022-039-001651	41.67€
Total des Réductions Antérieures OM			41.67 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes.
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES
MALBOUHANS

N° 2023-43

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

**N° 2023-43
Présentation et Vote du budget général 2023**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROUCHE Jean François	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET Arnaud

Pouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président présente le Budget Primitif 2023 du Budget Principal dont le détail est fourni en annexe.

Le budget total de la Communauté de Communes s'élève à 5 302 549.78 € pour l'année 2023, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :

Dépenses : 2 526 947.00 €

Recettes : 3 187 263.73 €

- section d'investissement : équilibrée à 2 775 602.78 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Principal 2023

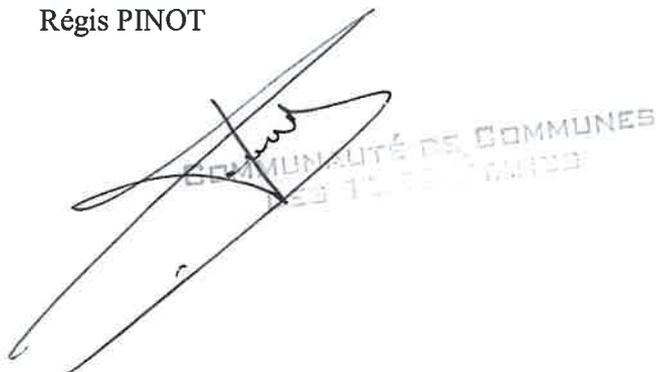
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



Le 04/04/2023

Discours, analyse budget prévisionnel 2023

I) Des chiffres tout d'abords :

La totalité des budgets (BG + BA) représentent une somme globale de **7 581 040€** (dépenses + investissement).

Cela représente une augmentation de BP 2022 à BP 2023 de **936 217€**.

Cette augmentation est essentiellement liée à deux budgets :

-le BG à hauteur de 339 000 en fonctionnement et 155 616 en investissement soit + 494 616€.

-le budget OM avec une augmentation de 119 025 en fonctionnement et 231 320 en investissement soit + 350 345€

Le BP CCME 2022 :

Les dépenses de fonctionnement :

2 526 947 pour cette année au lieu de 2 187 934 en 2022 soit une hausse de **13,40%**

A hauteur de chapitres :

* le 011 (charges à caractère général) est en hausse de 10% (le coût de l'énergie, des prestations SIBHVO, de la vidange) sont à l'origine de cette augmentation

*le 012 (charges de personnel) augmente de 22% (0,5 ETP en plus, prise en compte du GVT mais aussi d'une éventuelle augmentation du point de 3,5% liée à l'inflation, remplacement d'agents pour maladie ou maternité etc.)

*le 014 (AC) augmente de 4,5% du fait de l'intégration de Malbouhans

*le 6811 augmente de 57% du fait d'une meilleure prise en compte des amortissements

*le 65 de 11% (participation 2022 pour l'action culturelle ainsi que pour le SIVU Sainte-Marie).

Que représentent les principaux chapitres en pourcentage :

	011	012	014	023	65	6811
2022	32,5	21	26,3	5,4	12,5	12,50
2023	31,27	23,40	24,00	5,10	12,20	12,22

Le fonctionnement à proprement parler (**011 + 012**) représente **53,50%** du budget en 2022, **54,60%** en 2023.



Les recettes de fonctionnement :

Des recettes prévues en hausse, **+ 11,20%**.

Augmentation des atténuations de charge, **+ 96%** (remboursement des absences évoquées en fonctionnement pour maternité et maladie)

Stabilisation des produits des services **(-3%)**

Augmentation de la fiscalité **(+13%)**, augmentation des bases, augmentation compensation CVAE et compensation TH.

Fiscalité relativement dynamique donc.

Augmentation des dotations et participations de **14,5%** : nos partenaires financiers restent fortement à nos côtés (CAF, Département, Etat) ! Augmentation de la dotation d'intercommunalité et de la CAF essentiellement (poste CTG, ouverture de Fresse etc.)

Enfin notre excédent antérieur de fonctionnement reporté reste relativement conséquent !

II) L'investissement, levier du développement :

Le budget d'investissement, c'est un livre ouvert sur notre avenir, celui du territoire des 1000 Etangs et de ses 26 communes.

Les 1000 Etangs : un territoire hospitalier :

-Un territoire hospitalier c'est tout d'abord des structures d'accueil pour l'enfance et la petite enfance. Après le fort coup de collier donné depuis plus de 10 ans au périscolaire avec la création de 6 accueils, le dernier étant Fresse ouvert en septembre 2022, une nouvelle étape s'écrit à partir d'aujourd'hui avec la création de deux micro-crèche à Saint-Barthélemy et Servance.

Le budget estimé pour ces deux structures est de 611 000€ avec des subventions à hauteur de 390 000€ (65%).

-Un territoire hospitalier c'est un maillage de pôles de santé ouvert à tous, car quoi de plus important que la santé. Après Melisey et Servance, il est opportun de travailler sur une antenne de la Maison de Santé de Melisey à Faucogney.

A terme cette structure pourra accueillir 2 à 3 professionnels de santé médicaux ou paramédicaux.

Initialement prévu à hauteur de 950 000€, le projet revisité et revu à la baisse (projet modulable) devrait coûter beaucoup moins cher (environ 400 000€). Ce qui permettra de pratiquer une politique de loyer plus abordable pour les professionnels de santé.



-Territoire hospitalier toujours avec l'effort financier réalisé par la CCME à hauteur de 150 000€ pour aider la commune de Faucogney à construire un internat qui devrait permettre de pérenniser le collège, indispensable à la vallée du Breuchin, et plus globalement au territoire de la CCME.

Les 1000 Etangs, un territoire dédié au tourisme durable :

-Des aménagements pour les touristes avec la continuation de l'Echappée des 1000 Etangs à hauteur de 45 000€ (40 000 de subvention restent encore à aller chercher), finir et parfaire les aires de camping-car pour 12 000€, développer les sentiers de randonnées pour 30 000€
-développer des itinéraires vélo avec le lancement des études pour les aménagements cyclables du futur, pistes cyclables ou voies verts l'avenir nous le dira (20 000€).
-Aménagement de l'Etang de la Grande Chaussée pour 68 000€
Ainsi c'est plus de 170 000€ qui seront injectés pour la politique touristique en 2023.

Les 1000 Etangs, un territoire qui se projette avec confiance dans l'avenir :

Plusieurs lignes du budget d'investissement nous engagent sur le long terme :

-l'aménagement de notre territoire passera par l'élaboration d'un PLUI qui indiquera de quelle manière notre espace commun doit être utilisé entre l'habitat, les voies de communication, l'agricole, le forestier ou bien encore le développement économique.

Pour ce faire 250 000€ (financements Etat et communes) sont prévus dès 2023 afin de lancer l'étude qui nous conduira en 3,4 ans à l'instauration du PLUI.

Ce document sera valable ensuite pour nos 26 communes pendant plusieurs décennies.

-la gestion de la ressource en eau passera par le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif d'ici janvier 2026.

Deux lignes dans le BP d'investissement vous indiquent, là encore que les études nécessaires pour ce transfère seront lancées dès cette année.

Financement à hauteur de 70, 80% par l'Agence de l'Eau et l'Etat (DETR).

C'est donc avec confiance que nous pouvons regarder l'avenir de ce territoire et de ses habitants.

Merci à tous ceux qui ont travaillé sur ce budget : l'équipe de la CCME, Virginie et Valérie, la commission finance et l'ensemble des élus.

Merci pour eux.

N° 2023-44

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

N° 2023-44
Présentation et Vote du budget annexe France Services 2023

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la maririe de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROUCHE Jean Fraonçois	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET Arnaud

Pouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président présente le Budget Primitif 2023 du Budget annexe FS **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total FS s'élève à 80 176.09 € pour l'année 2023, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement : équilibrée à : 78 992.19 €

- section d'investissement : équilibrée à : 1 183.90 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe France Services 2023

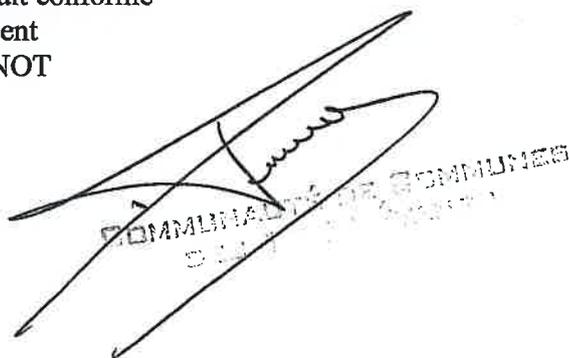
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUX DES COMMUNES

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 38

VOTES :

Pour : 38

Contre : 0

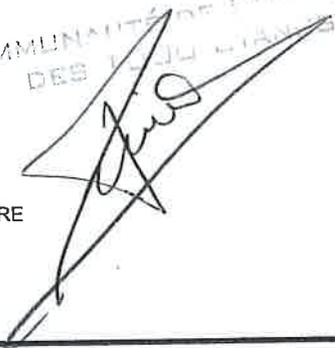
Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par Le Maire (1),
A MALBOUHANS, le 04/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
A, le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ETANGS



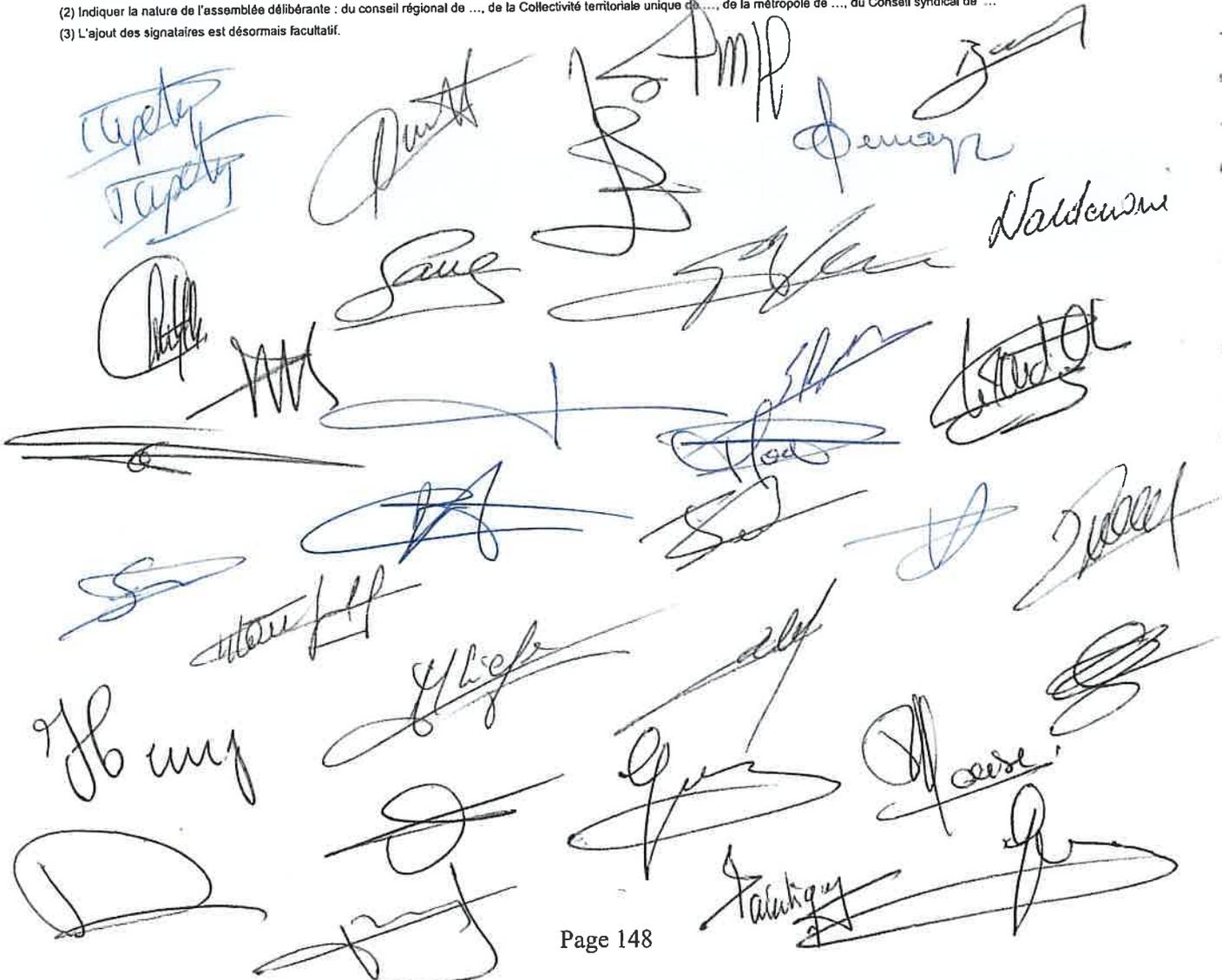
Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



N° 2023-45

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

**N° 2023-45
Présentation et Vote du budget annexe Gymnase des 1000 Etangs de
MELISEY 2023**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la maririe de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROUCHE Jean François	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET Arnaud

Pouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président présente le Budget Primitif 2023 du Budget annexe gymnase des 1000 Etangs de Melisey dont le détail est fourni en annexe.

Le budget total gymnase des 1000 Etangs de Melisey s'élève à 133 490.22 € pour l'année 2023, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :

Dépenses : 94 140.00 €

Recettes : 164 581.64 €

- section d'investissement : équilibrée à 39 350.22 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 du Budget annexe gymnase des 1000 Etangs de Melisey

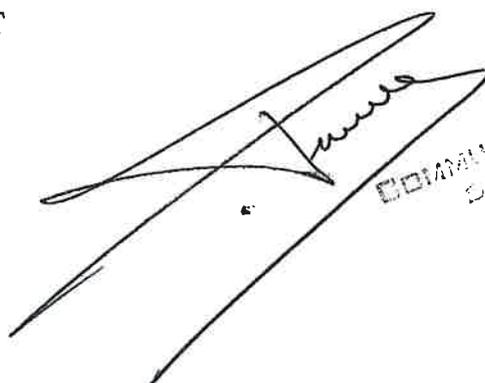
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
S.A.S. 1000 ETANGS

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES
A

Nombre de membres en exercice : 42
 Nombre de membres présents : 38
 Nombre de suffrages exprimés : 38

VOTES :
 Pour : 38
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par Le Président (1),
 A MALBOUHANS, le 04/04/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DES 1000 ETANGS



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
 A, le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

--	--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



N° 2023-46

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

**N° 2023-46
Présentation et Vote du budget annexe Gymnase des 1000 Étangs de
FAUCOGNEY 2023**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROCHÉ Jean François	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET Arnaud

Pouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président présente le Budget Primitif 2023 du Budget annexe gymnase des 1000 Etangs de Faucogney dont le détail est fourni en annexe.

Le budget total gymnase des 1000 Etangs de Faucogney s'élève à 115 555.00 € pour l'année 2023, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :

Dépenses : 58 833.00 €

Recettes : 75 251.89 €

- section d'investissement : équilibrée à 56 722.00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 du Budget annexe gymnase des 1000 Etangs de Faucogney

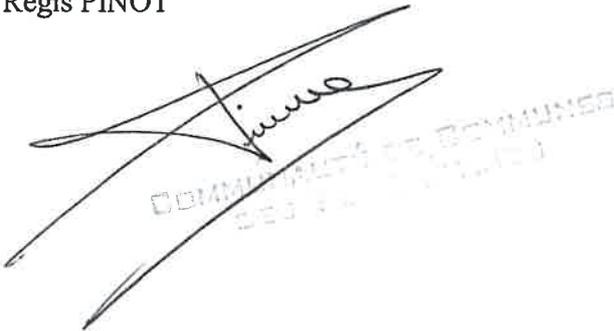
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 070-247000854-20230404-D2023_46-DE

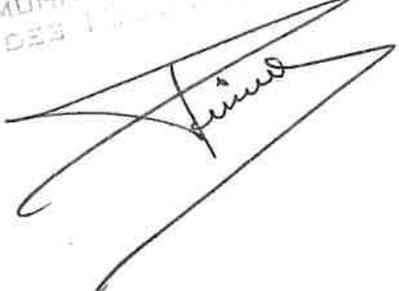
V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES A

Nombre de membres en exercice : 42
Nombre de membres présents : 38
Nombre de suffrages exprimés : 38
VOTES :
Pour : 38
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par Le Président (1),
A MALBOUHANS, le 04/04/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ETANGS



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
A , le () ()
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



N° 2023-47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

**N° 2023-47
Présentation et Vote du budget annexe OM 2023**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la maririe de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROCHÉ Jean François	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET Arnaud

Pouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président présente le Budget Primitif 2023 du Budget annexe OM **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total OM s'élève à 1 603 220.22 € pour l'année 2023, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :

Dépenses : 1 053 775.00 €

Recettes : 1 153 834.01 €

- section d'investissement : équilibrée à : 549 445.22 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
36	0	2	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe Ordures Ménagères 2023

*

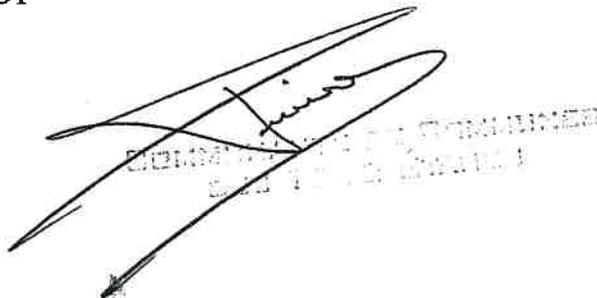
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 38

VOTES :

Pour : 36

Contre : 0

Abstentions : 2

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par (1) Le Président,
A MALBOUHANS le 04/04/2023

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE

A,

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ETANGS

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) L'assemblée délibérante étant : le CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

N° 2023-48

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

**N° 2023-48
Présentation et Vote du budget annexe SPANC 2023**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la maririe de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROCHÉ Jean François	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET Arnaud

Pouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mmc DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président présente le Budget Primitif 2023 du Budget annexe SPANC **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total SPANC s'élève à 85 030.00 € pour l'année 2023, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :

Dépenses : 69 980.00 €

Recettes : 118 532.52 €

- section d'investissement : équilibrée à : 15 050.00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le Budget Primitif du Budget annexe SPANC 2023

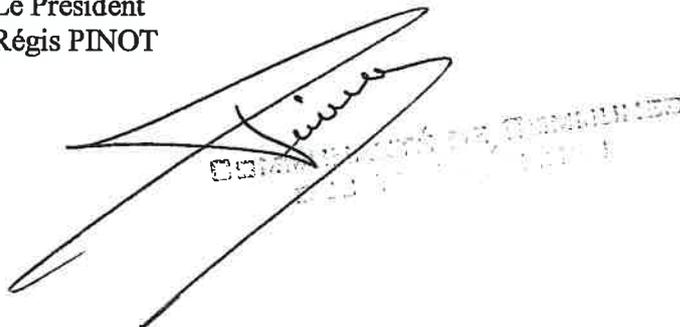
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 38

VOTES :

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par (1) Le Président,

A MALBOUHANS le 04/04/2023

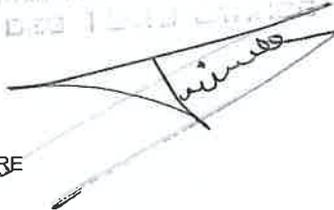
(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ETANGS



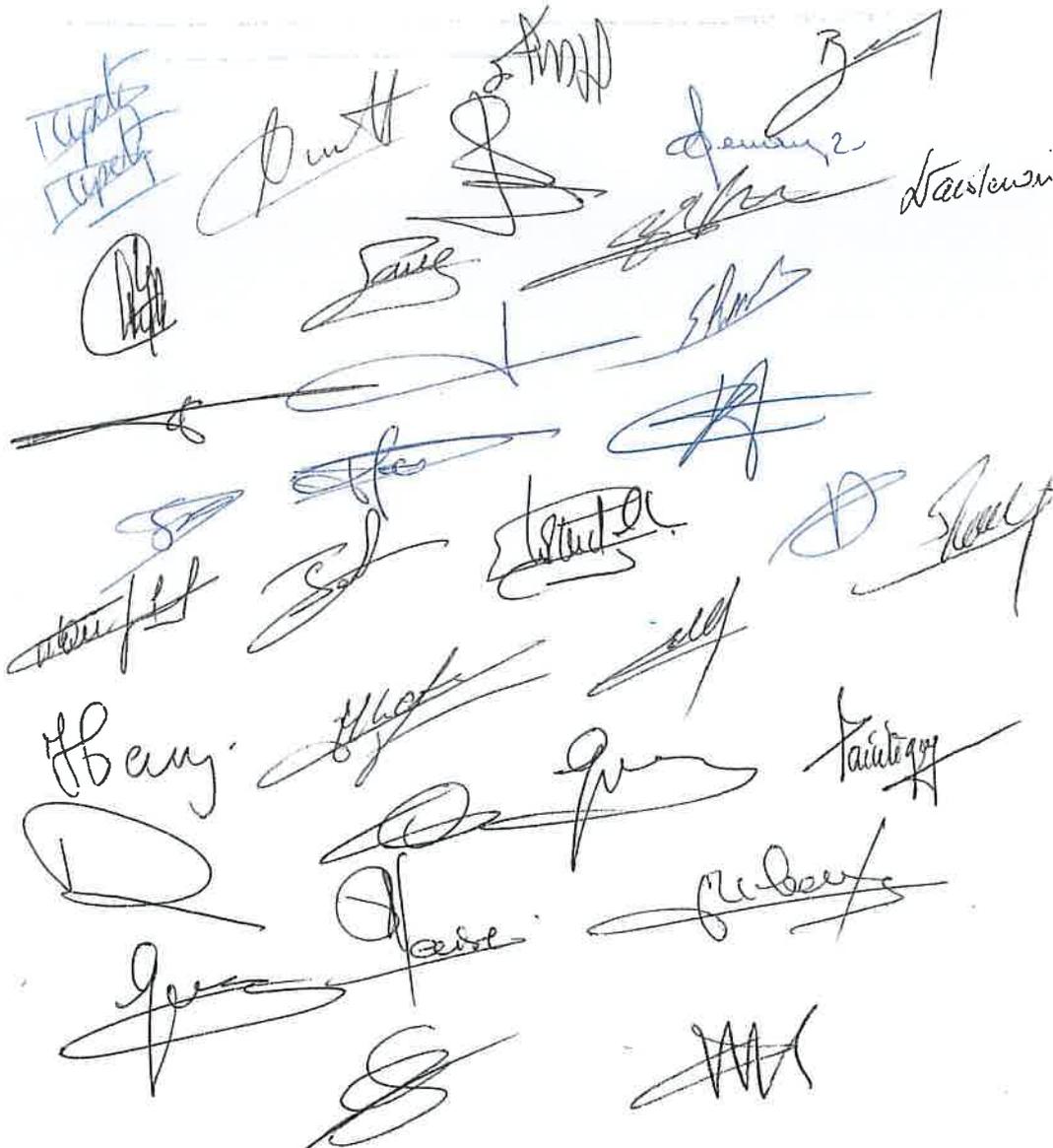
Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



N° 2023-49

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

N° 2023-49

Présentation et Vote du budget annexe ZA FAUCOGNEY 2023

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROCHÉ Jean François	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET Arnaud

Pouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président présente le Budget Primitif 2023 du Budget annexe ZA Faucogney **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total ZA de Faucogney s'élève à 262 196.99 € pour l'année 2023, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement : équilibrée à 132 624.94 €
- section d'investissement : équilibrée à 129 572.05 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 du Budget annexe ZA de Faucogney.

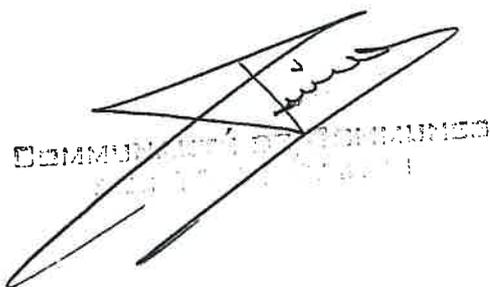
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNE DE MALBOUHANS

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 38

VOTES :

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par Le Président (1),
A MALBOUHANS, le 04/04/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ETANGS

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE

A , le 01/01/2000

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

N° 2023-50

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

N° 2023-50

Présentation et Vote du budget annexe EAU POTABLE 2023

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la marinerie de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROUCHE Jean François	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET Arnaud

Pouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président présente le Budget Primitif 2023 du Budget annexe Eau Potable dont le détail est fourni en annexe.

Le budget total Eau Potable s'élève à 100 005.00 € pour l'année 2023, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement : équilibrée à 50 005.00 €
- section d'investissement : équilibrée à 50 000.00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 du Budget annexe EAU POTABLE.

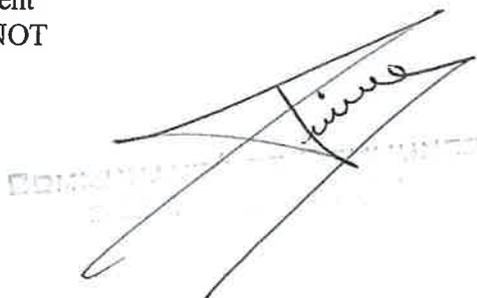
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 42
Nombre de membres présents : 38
Nombre de suffrages exprimés : 38

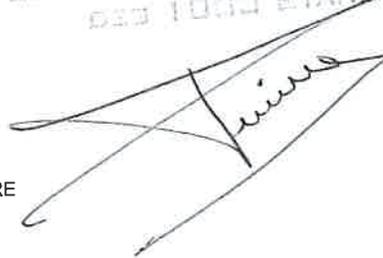
VOTES :
Pour : 38
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par (1) Le Président,
A MALBOUHANS le 04/04/2023
(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
A, le 12/04/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ETANGS



Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



A collection of approximately 20 handwritten signatures in blue ink, arranged in several rows. The signatures vary in style and legibility, representing the members of the assembly.

N° 2023-51

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

N° 2023-51

Présentation et Vote du budget annexe ASSAINISSEMENT 2023

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROCHÉ Jean François	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET Arnaud

Pouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président présente le Budget Primitif 2023 du Budget annexe Assainissement **dont le détail est fourni en annexe.**

Le budget total Eau Potable s'élève à 100 005.00 € pour l'année 2023, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement : équilibrée à 50 005.00 €
- section d'investissement : équilibrée à 50 000.00 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le Budget Primitif 2023 du Budget annexe ASSAINISSEMENT.

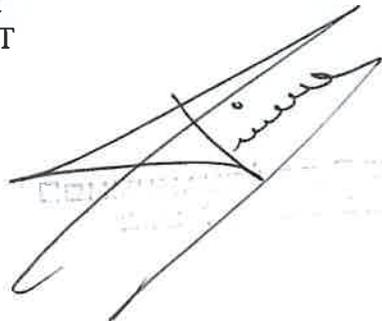
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



Handwritten signature of Régis Pinot, the President of the Council, over a faint official stamp.

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

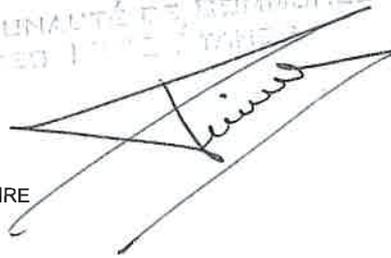
Présenté par (1) Le Président,
A MALBOUHANS le 04/04/2023

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
A , le 01/01/2000

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ETANGS



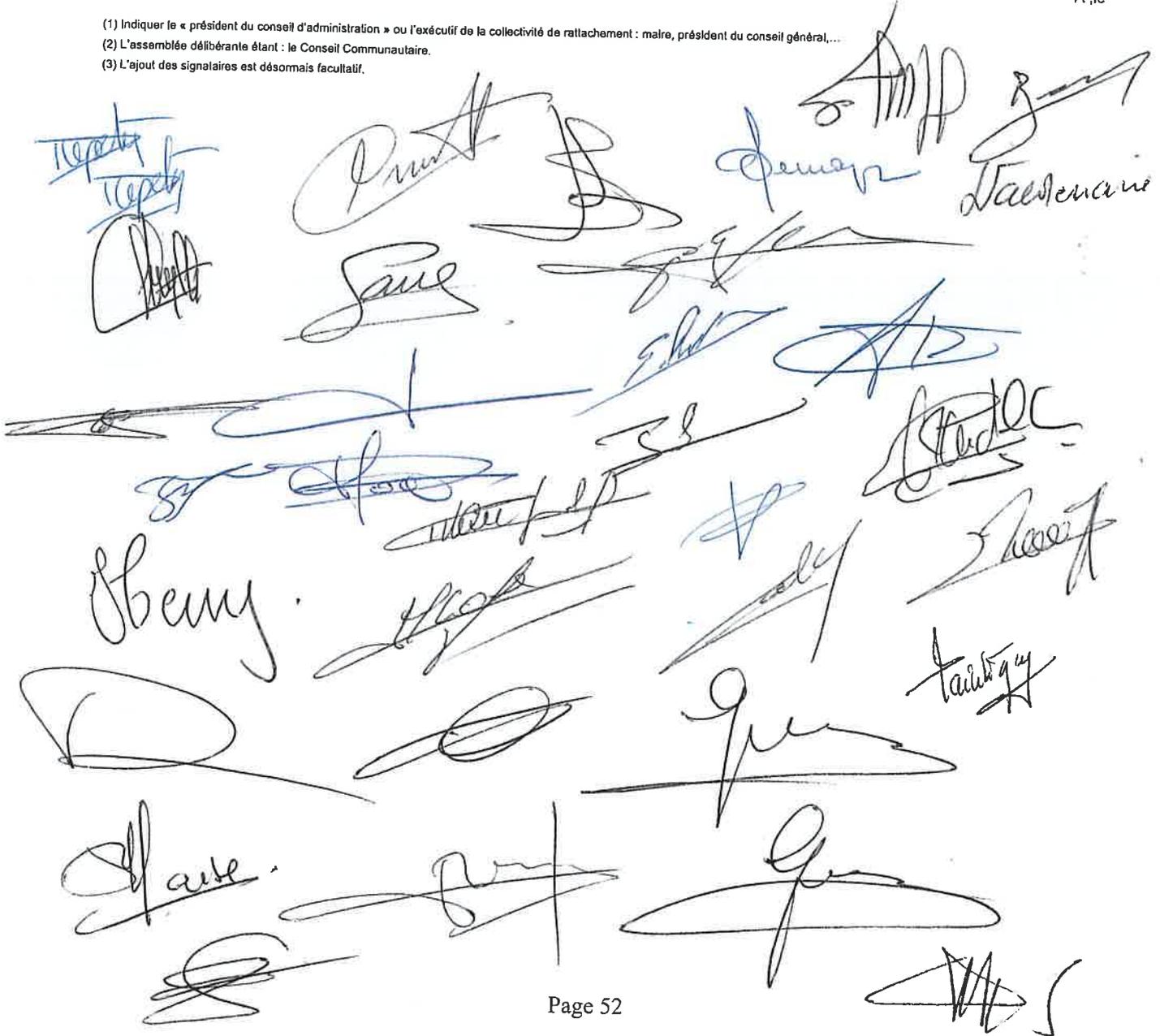
Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



N° 2023-52

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

**N° 2023-52
Notification des Attributions de Compensations prévisionnelles des
communes pour 2023**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROCHÉ Jean François	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET Arnaud

Pouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

En date du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a opté pour l'institution du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1^{er} janvier 2018.

Dans ce cadre et en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'établissement public de coopération intercommunale verse à chaque commune membre une attribution de compensation correspondant aux recettes économiques perçues par chaque commune avant le passage en FPU minorée des charges transférées.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale communique aux communes membres le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements.

La CLECT se réunira en cours d'année afin d'évaluer les charges relatives aux compétences transférées, conformément à l'arrêté préfectoral N°70-2017-12-29-016 du 29/12/2017.

Dès lors, le montant prévisionnel des attributions de compensation est susceptible d'être révisé au cours de l'année 2023.

Dans l'attente de la notification définitive des attributions de compensation en fin d'année,

VU les statuts de la Communauté de Communes des 1000 Etangs

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Communes	Attributions de compensation prévisionnelles 2023
AMAGE	2 139
AMONT ET EFFRENEY	6 259
BELFAHY	7 295
BELMONT	3 786
BELONCHAMP	5 527
BEULOTTE SAINT LAURENT	2 832
CORRAVILLERS	12 656
ECROMAGNY	3 181
ESMOULIERES	982
FAUCOGNEY ET LA MER	79 585
FRESSE	13 842
HAUT DU THEM CHAT. LAMB.	23 490
LA BRUYERE	1 168
LA LANTERNE ET LES ARMONTS	785
LA LONGINE	22 280
LA MONTAGNE	67
LA PROISELIERE ET LANGLE	467
LA ROSIERE	1 883
LA VOIVRE	1 935
LES FESSEY	836
MALBOUHANS	9249

MELISEY	221 578
MONTESSAUX	941
SAINT BARTHELEMY	10 904
SERVANCE-MIELLIN	130 783
TERNUAY MELAY ET SAINT HIL.	18 925
Total	583 375 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ARRÊTE** le montant de l'attribution de compensation **prévisionnelle** pour les communes membres de la CCME au titre de l'année 2023 de la manière suivante.
- **MANDATE** le Président pour notifier aux communes, le montant des attributions de compensation provisoire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2023-53

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

**N° 2023-53
Emprunt OM**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROCHÉ Jean François	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET ArnaudPouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Afin d'acquérir le matériel nécessaire pour le passage en redevance incitative (bacs pucés, logiciel métier, puces RFID supplémentaires) et financer l'enquête préalable à la dotation de la population en bacs, il est nécessaire de recourir à un emprunt.

Après la consultation de deux banques il est proposé de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 350 000€
- Durée : 180 mois (15ans)
- Taux : 4,29%
- Périodicité : année
- Echéance : 30 447,38 (intérêt + amortissement capital)
- Frais de dossier : 350€

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

-DECIDE de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté avec les modalités décrites ci-dessus

-AUTORISE le Président à signer le contrat et tout document se rapportant à cette opération

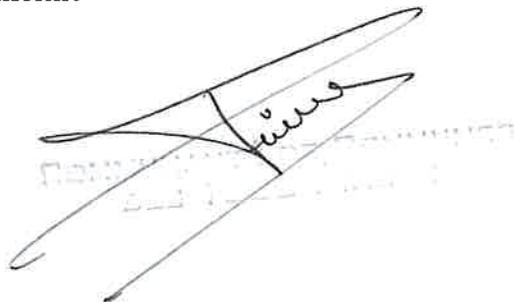
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



N° 2023-54

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

**N° 2023-54
Aide à l'investissement d'immobilier d'entreprise : SEC PERNOT A LA
LONGINE**

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la maririe de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROCHE Jean François	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET Arnaud

Pouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

La SEC PERNOT a déposé une demande d'aide à l'immobilier pour un projet de rénovation de toiture avec pose de panneaux photovoltaïques, pour production et autoconsommation.

Ce projet d'un montant de 280 329.45 € a été déposé dans le cadre des « Aides individuelles aux entreprises » pour lequel une participation de l'EPCI est nécessaire.

Dans le cadre de nos conventions signées avec la Région Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Départemental 70, la communauté de communes des 1000 Etangs abonde financièrement sur ces projets.

Compte tenu de l'aide en cours d'instruction à la Région Bourgogne Franche-Comté d'environ 25 000 €, il est proposé d'apporter a minima 10 % de l'aide de la Région pour activer le dispositif soit 2 500 €. Le Conseil Départemental n'intervient pas sur ce projet.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de procéder à une demande de réservation de subvention à hauteur de 2 500 € pour le compte de **la SEC PERNOT à La Longine**
- **INSCRIT** les crédits au BP 2023

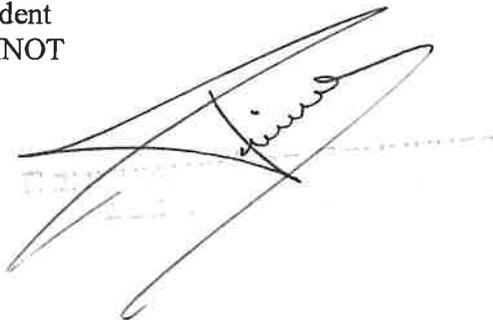
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



N° 2023-55

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

N° 2023-55

Aide à la création d'hébergement touristique

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions économiques

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la maririe de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROCHE Jean Fraonçois	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET Arnaud

Pouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle au conseil communautaire l'aide à la création et/ou à la réhabilitation d'hébergements touristiques sur le territoire intercommunal mise en place par délibération en date du 12/02/2019.

Mme et Monsieur Vincent Georges nous ont transmis un dossier pour la création d'un hébergement touristique sur la commune de La Lanterne pour un montant total de travaux de 993 019,20 € HT.

Le montant de l'aide de la CCME est fixé à 5 % d'un plafond de 50 000 € HT de travaux. L'aide sera versée à la fin des travaux sur production des factures acquittées et de la labellisation de l'hébergement.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière d'un montant de 2 500 € à Mme et Monsieur Vincent Georges pour la création de leur hébergement touristique.

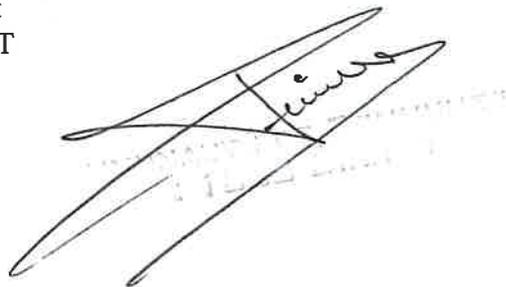
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



N° 2023-56

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

N° 2023-56
Tarifs aires de services camping-car

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la marinerie de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROCHÉ Jean François	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET Arnaud

Pouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle la délibération du 18/03/2021 concernant la tarification de nos bornes camping-cars.

Pour mémoire, le tarif de nos anciennes bornes était de 2 € pour 20 mn d'eau et 20 mn d'électricité et vidange gratuite. Puis, il avait été proposé d'avoir une politique tarifaire adapté, soit de fixer un tarif unique à savoir 5 € : 25 mn d'électricité et 150 L d'eau et vidange gratuite.

Pour les aires de vidange de Faucogney et Servance il est proposé de maintenir le tarif à 5 €. Par contre, pour les bornes eau/électricité de Faucogney, Ecomagny et Corravillers, il est proposé de scinder de la façon suivante :

- 25 mn d'électricité : 2.50 €
- 150 L d'eau : 2.50 €

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** ces nouveaux tarifs applicables sur les bornes des aires de service situées à Ecomagny, Corravillers et Faucogney
- **DEMANDE** au Président de procéder aux formalités nécessaires

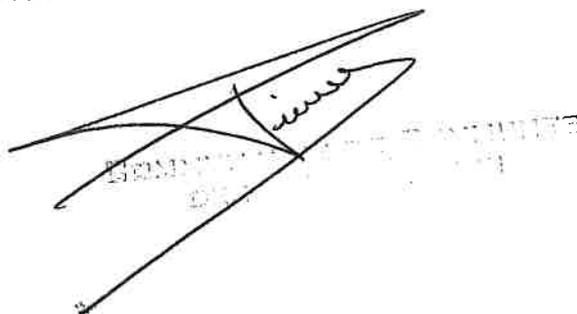
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



N° 2023-57

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

N° 2023-57

Soutien à l'installation d'un commerce à Corravillers

NOMENCLATURE: 9.4 Vœux et motions

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la marie de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROUCHE Jean François	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Française	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET ArnaudPouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Française a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Compte tenu du déclin de la commercialité observé en milieu rural, l'Etat a mis un œuvre un dispositif d'accompagnement à l'installation de commerces dans ces zones. La disparition et l'éloignement des commerces de proximité dans les zones rurales est un constat partagé depuis les dernières décennies, ainsi qu'une réalité statistique allant de pair avec le déclin démographique des campagnes.

La commune de Corravillers, qui se situe en limite départementale avec les Vosges a perdu certains de ses commerces de proximité. La topographie et cette diminution de population ont activé cette déperdition.

La question du maintien des commerces de proximité en milieu rural n'est pas qu'une simple problématique de développement économique : il est aussi et surtout question de **lien social** et de **proximité**. L'augmentation de la distance entre les foyers et les commerces est particulièrement problématique pour les personnes à faible mobilité (personnes âgées ou à mobilité réduite, mais aussi les ménages n'ayant pas de véhicules, souvent pour des raisons économiques). Cela est un réel frein à l'**attractivité des territoires**.

Le Président fait savoir que la commune de Corravillers est réellement impactée et de plein fouet par cette problématique.

Monsieur Eric Mourey, propriétaire du moulin d'Esfoz sur cette commune manifeste l'intérêt et la volonté de réaliser de faire un commerce ambulancier de livraison de pains, cela répond à une réelle demande locale.

Celui-ci envisage l'acquisition d'un four, d'un pétrin et d'un véhicule, afin de mener à bien son projet destiné à livrer le pain à Corravillers et les communes limitrophes notamment dans les différents hameaux.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **SOUTIENT** le projet de Monsieur Eric Mourey dans le cadre de ce dispositif d'accompagnement de commerces en milieu rural, qui bénéficie de fonds de l'Etat.

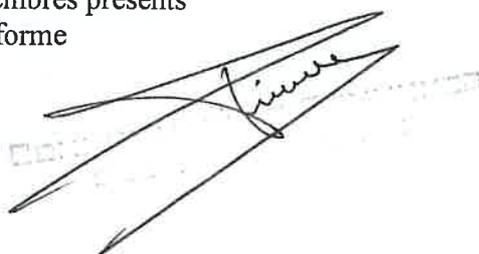
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



N° 2023-58

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

**N° 2023-58
Choix de l'entreprise pour la vidange et les travaux de mise aux normes de
l'Étang de la Grande Chaussée**

NOMENCLATURE: 1.1 Marchés Publics

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROUCHE Jean François	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET Arnaud

Pouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

L'Etang de la Grande Chaussée doit être vidangé afin de terminer l'étude préalable à la mise aux normes et aux travaux qu'il sera nécessaire de mener dans ce cadre.

Afin de mandater une entreprise pour mener à bien la vidange puis les travaux de mise aux normes, une consultation a été menée avec Ingénierie 70 notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Deux entreprises ont répondu à cette consultation : STPI et l'EURL NOUVEAU CHARLY.

L'analyse des offres établit la hiérarchie suivante :

Sociétés	Note sur critère prix (60 points)	Note sur critère valeur technique (40 points)	Note finale (100 points)	Classement
STPI	60	40	100	1
EURL Nouveau Charly	31,29	33,33	64,62	2

Au regard de l'analyse vue ci-dessus, l'entreprise STPI est retenue pour la vidange et les travaux de mise aux normes.

Montant de la vidange et des travaux : 68 100HT

Type de dépenses	Installation chantier	Vidange par siphonnage des 3 étangs	Installation batardage + déplacement des vases (2 étangs)	Aménagements des moines de vidange	Total
Coût en €	4500	16 100	12 500	35 000	68 100

40 000 HT sont prévus en option (matériaux d'apport pour le barrage en amont et pour le barrage de la grande chaussée etc.)

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **ACTE** le choix de l'entreprise STPI quant à la vidange et aux travaux subséquents de l'Etang de la Grande Chaussée
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget prévisionnel 2023

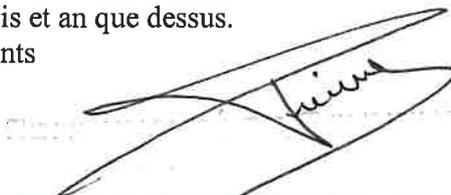
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



N° 2023-59

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

N° 2023-59

Internat : Fonds de concours à la commune de Faucogney et la Mer

NOMENCLATURE: 7.8 Fonds de concours

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROCHÉ Jean François	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET Arnaud

Pouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle la délibération du 25/02/2021 dans laquelle avait été présenté le projet « collège ouvert » adopté par le conseil Départemental.

Les collèges de Faucogney et Melisey ont été désignés parmi les 23 collèges publics du Département comme les premiers porteurs de ces initiatives afin de construire un nouveau modèle de collège ouvert sur l'extérieur. Des réunions de travail avaient eu lieu, afin de déterminer dans quelles conditions nous pourrions-nous engager dans ce projet, afin de développer conjointement sa politique d'aménagement du territoire.

Concernant le collège de Faucogney, la volonté d'assurer la pérennité de l'établissement et le développement des sections sportives et agricoles nécessitaient la création d'un internat visant à accueillir des élèves hors périmètre scolaire.

Compte tenu des effectifs croissants des élèves venant de l'extérieur et de l'attrait de ces filières, les élus avaient décidé de mandater le cabinet Ambiance et Atmosphère pour la réalisation d'un APS sur les volets fonctionnement et investissement.

Après différents échanges en conseil communautaire quant au portage de ce projet, la commune de Faucogney et la Mer a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'internat.

En contrepartie et eût égard à la nécessité de réaliser cette infrastructure, la Communauté de communes des 1000 Etangs a cédé à l'euro symbolique à la commune de Faucogney et la Mer les parcelles d'implantation, par délibération du 29/03/2023 et attribue de manière exceptionnelle un fonds de concours de 150 000 € destiné à l'internat.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **SOUTIENT** le projet d'internat porté par la commune de Faucogney et la Mer
- **ATTRIBUE** un fonds de concours de 150 000 € à la commune de Faucogney et la Mer pour la réalisation de l'internat. Cette subvention sera versée sur factures acquittées.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2023

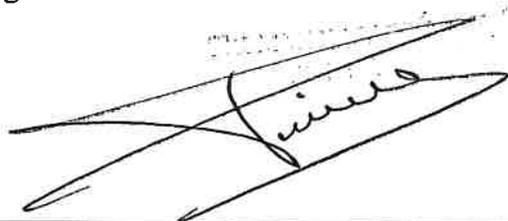
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



N° 2023-60

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

N° 2023-60
GEMAPI

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROUCHE Jean François	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET Arnaud

Pouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

La compétence GEMAPI, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018, a été transférée au SIBHVO. Par délibération datée du 5 juillet 2018, il a été proposé, afin de financer cette compétence, d'instaurer une taxe dédiée exclusivement aux dépenses générées par cette dernière et ce à partir de 2019.

Le Trésor Public nous sollicite, afin de délibérer chaque année sur le versement de cette taxe GEMAPI au SIBHVO.

Le montant de la taxe GEMAPI est de 61 971 € pour l'année 2023.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** le versement de la taxe GEMAPI au SIBHVO
- **INSCRIT** cette somme au BP 2023

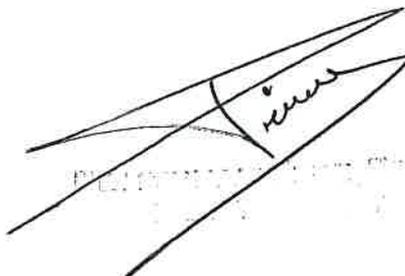
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



Commune de Malbouhans
Mairie - 10 rue de la République - 67100 Malbouhans
Téléphone : 03 87 40 10 10 - Fax : 03 87 40 10 11
E-mail : malbouhans@malbouhans.fr

N° 2023-54-1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 AVRIL 2023**

**N° 2023-54-1
ANNULE ET REMPLACE
Emprunt OM**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 29 mars pour la session ordinaire du mardi 04 avril 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de Malbouhans, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	33
Pouvoirs :	5
Absents :	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	CAILLIAU Elise
GROSJEAN François	POIROT Martine	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	GIRARD Bernard	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	COUTHERUT Sylvie
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck représenté par LAROCHE Jean François	MANGE François représenté par Mr BRODELLE Sonny	SAINTIGNY Henri
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Thierry
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	DAVOT Jean-Louis
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	GRANDJEAN Michel
MASSON Sylvain	BRESSON Elise	DUPETY Sandra

Absent(e)s : MrS DAGUE Alain JEUDY Jean-Luc DIEUDONNE René FORMET Arnaud

Pouvoirs: Mme CHIPAUX Michèle donne pouvoir à Mr DEMANGE René.

Mme LAPARRA Isabelle donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie

Mr VERBAERE Ludovic donne pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane

Mr JEANROY Yves donne pouvoir à Mr GROSJEAN Thierry

Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Mme MAIRE Françoise a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président expose :

Afin d'acquérir le matériel nécessaire pour le passage en redevance incitative (bacs pucés, logiciel métier, puces RFID supplémentaires) et financer l'enquête préalable à la dotation de la population en bacs, il est nécessaire de recourir à un emprunt.

Après la consultation de deux banques il est proposé de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 350 000€
- Durée : 180 mois (15ans)
- Taux : 4,29%
- Périodicité : année
- Echéance : **31 130.07 €** (intérêt + amortissement capital)
- Frais de dossier : 350€

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- DECIDE** de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté avec les modalités décrites ci-dessus
- AUTORISE** le Président à signer le contrat et tout document se rapportant à cette opération

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANES